

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Conseils municipaux du 5 octobre.....	p 2
Orthophoto.....	p 3
Qualité de l'air.....	p 3
Enquête INSEE.....	p 3
Petite Rosselle.....	p4
Jean FERRAT chanté.....	p4
Refus de la misère.....	p 6
Bibliothèque.....	p 6
Broyat.....	p 6
A.D.M.R.....	p 6
Bourse aux jouets.....	p 6
Randonnées de Boëme.....	p 7
Etat Civil.....	p 8
Agenda novembre-décembre.....	p 8



Sans commentaire... Photo Alain PORTE

UN PETIT CHEMIN...

La qualité de notre environnement monastérien mérite d'être découvert par le plus grand nombre.

Nous avons donc fait l'acquisition d'une bande de terrain suffisamment large en bordures des voies communales N° 105 (de l'école jusqu'à la salle omnisports) et N° 4 (de la salle omnisports jusqu'à notre propriété du « champs michel »).

Le premier tronçon sera aménagé en sentier piétonnier, également accessible aux cyclistes, pour permettre entre autre aux enfants des écoles de se rendre jusqu'à la salle de sports.

Ce sentier sera aménagé en haut de talus avec un merlon de protection et une plantation de haie dans le cadre de la « semaine régionale de l'arbre et de la haie ». Pour cette plantation nous serons associés :

- au centre d'études techniques et d'expérimentation forestière de la Charente
- à Charente Nature

- à deux classes de l'élémentaire
Nous espérons que ce chemin ne sera pas fréquenté que par les scolaires mais également par de nombreux promeneurs et randonneurs.

Le deuxième tronçon sera également aménagé en espace piétonnier complété par la mise en place de modules et d'agrès pour tous âges et tous niveaux de difficultés où vous pourrez venir faire du sport en famille et entre amis.

Cet espace viendra compléter les nombreux chemins de randonnées existant sur la commune.

Bien sûr, les travaux ne pourront être envisagés qu'après réponses des différents partenaires sollicités pour l'obtention de subventions.

Nous espérons être fixés avant la fin de l'année pour pouvoir vous mettre à disposition ce nouvel équipement au printemps prochain.

Le Maire
Cécile FORGERON

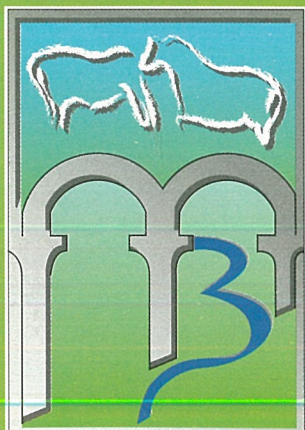
BULLETIN

d'Information locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 322

NOVEMBRE

2012



Mouthiers sur Boëme

REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Toutes les formalités préalables ayant été accomplies, le Conseil Municipal décide de la reprise des concessions constatées en état d'abandon.

Les prix de revente des concessions seront basés sur leur surface à savoir : les concessions d'une place au sol seront évaluées à 4,50 m² et les concessions 2 places côte à côte à 7,50 m² au tarif de 30,50 € le m². Préalablement à la revente, la commune fera procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les concessions reprises. Les restes seront réunis dans un ossuaire. Pour les concessions sans construction, l'attribution s'effectuera par priorités (proximité concessions familiales), sinon par tirage au sort.

Pour les concessions avec construction, si celle-ci est en bon état il sera demandé de la conserver et de l'entretenir ; la destruction sera autorisée si elle est en mauvais état. L'attribution se fera selon l'offre la plus avantageuse.

AVENANT CONVENTION MANDAT DE VOIRIE

Dans le cadre de la convention de mandat passée entre la communauté de communes et la commune, il s'avère que quelques travaux de voirie supplémentaires ont été réalisés sur le territoire communal, à savoir :

- parking des écoles + 201,94 € ht
 - carrefour « montée de combe noire » + 2 060,44 € ht soit un total de 2 262,38 € ht
- Un avenant à la convention initiale 2012 sera donc signé entre la commune et la communauté de communes pour tenir compte de ces dépenses supplémentaires.

ACQUISITION LAME DE DENEIGEMENT

Le conseil municipal accepte la proposition du département pour la signature d'une convention autorisant la commune à intervenir sur le réseau routier départemental en matière de déneigement.

En contre-partie, le département aidera financièrement la commune pour l'acquisition d'une lame de déneigement et la reconstitution du stock de sel.

L'acquisition d'une lame de déneigement ayant été programmée lors du vote du budget primitif 2012, commande va être passée pour un montant hors taxes de 7 800 € financés à 50% par le département.

AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE « la Rochandry »

Le conseil général a établi un avant-projet des travaux à réaliser, estimés à 5 550 € HT soit 6 637,80 € TTC. La participation de la commune devrait représenter 50% de cette dépense.

REPLACEMENT VERRIÈRE LOGEMENT ÉCOLES

4 devis ont été établis :
 Entreprise Michel DUPUIS pour un montant de 10 810,89 € HT
 Entreprise MONTBOYER METAL pour un montant de 6 810,00 € HT
 Entreprise VERRÉSPACE pour un montant de 9 502,66 € HT
 Entreprise BERTON pour un montant de 18 649,00 € HT

Après comparaison des offres (matériaux proposés, prix, ...) le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Michel DUPUIS.

FUSION SFR/VIVENDI

Suite à la fusion des groupes SFR et VIVENDI, la commune accepte de signer l'avenant au marché qui la liait à SFR pour l'abonnement des téléphones portables de l'équipe technique (2 téléphones).

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 € sur les 1 500 demandés à Arsénique Théâtre pour l'année 2012, au vu des créations prévues en 2012.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal accepte la proposition du département pour une hausse de 0,85 % de l'aide départementale en faveur du transport scolaire qu'organise la commune vers les écoles élémentaire et maternelle. L'aide passera à 101,10 € par jour de transport.

ENTRETIEN BAC DÉGRAISSEUR SALLE Gilles Ploquin

Le conseil municipal accepte l'avenant au contrat d'entretien des bacs dégraisseurs des écoles signé avec l'entreprise Assaini Vert » pour l'ajout de l'entretien de celui de la salle des fêtes, pour un montant annuel de 119,60 € TTC (1 passage par an).

HALTE DE NUIT

Les menus travaux d'aménagement du local destiné à la halte de nuit étant achevés, le Conseil Municipal décide de signer la convention à intervenir entre la commune et l'afus 16 qui participera à hauteur de 8 € par nuitée.

AIRE DE STOCKAGE ET BROyage DES VÉGÉTAUX

L'aire de stockage et de broyage des déchets verts va être aménagée à côté des jardins familiaux dans les marais. Un règlement d'utilisation sera établi ainsi qu'un engagement signé par les utilisateurs auxquels sera remis des conseils pour l'utilisation du broyat qui sera mis à leur disposition.

ORGANISATION RENCONTRE GENDARMERIE/FAMILLES/COMMUNE

Une réunion commune entre gendarme-

rie, jeunes, parents, élus et acteurs sociaux est envisagée, proposée par le nouveau chef de gendarmerie.

REDEVANCES OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

La redevance d'occupation du domaine public par les réseaux GRDF (gaz) s'élève, pour l'année 2012, à 517,42 €. Elle correspond à une longueur de réseaux de 10 441 mètres.

ACHAT ORTHOPHOTO MUTUALISÉE

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Grand Angoulême pour l'acquisition d'une orthophoto mutualisée en 2013.

Ce matériel permettra de fournir des données et des applications géographiques par photographies aériennes et leur exploitation (utilisation sur des postes informatiques, communication sur papier ou internet, affichage sur panneaux, fourniture à des prestataires, ...) avec mises à jour régulières. La participation financière pour la commune pourrait s'élever à environ 1 250 € selon le nombre de collectivités adhérentes. Une information plus précise est demandée notamment au regard des logiciels à mettre en place. (Voir page ci-contre)

SDEG16 - REMPLACEMENT LANTERNE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil accepte le devis du SDEG pour le remplacement d'une lanterne avenue du 24 août. La participation de la commune s'élève à 320,68 €.

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE BLANZAC

Le conseil accepte la proposition de M.le Maire de Blanzac proposant d'adresser un courrier commun de toutes les mairies concernées à Mme la Directrice des finances publiques, demandant la mise en place d'un dispositif de permanences hebdomadaires, pour pallier à la fermeture de la trésorerie de Blanzac.

La commune de Mouthiers sera rattachée à la Trésorerie de LA COURONNE.

JEUX DES 1000 EUROS

Le conseil municipal accepte la venue à Mouthiers du jeu des 1000 euros, le jeudi 20 décembre.

La salle des fêtes sera mise à disposition des organisateurs pour les enregistrements. La commune prendra en charge l'hébergement des organisateurs, pour une nuit.



**JEUDI
8 et 22 NOVEMBRE**

Pour réaliser le fond de cartes du Système d'Information Géographique local, nous avons besoin d'images photographiques débarrassées des erreurs créées par la prise de vue aérienne.

En effet lors de celle-ci, des déformations se produisent ; elles sont dues à l'inclinaison de la prise de vue, aux effets de reliefs du terrain survolé ou bien tout simplement aux objectifs des appareils photo qui comme chacun sait, ne sont pas vraiment objectifs !

A partir de séries de photos prise en avion par une caméra, chaque photo d'une série recouvrant partiellement la précédente, il est procédé à une correction de tous les éléments, terrain (avec ses pentes), bâtiments, végétation, en fonction de leur altitude. La puissance des ordinateurs actuels utilisant des algorithmes complexes a rendu très accessible ce travail, qui donne l'impression que chaque point est perçu à sa verticale.



ENQUÊTE INSEE

L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques réalise, entre octobre 2012 et février 2013, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles. Cela concerne :

- les horaires de travail,
- les marges de manoeuvre,

- la coopération,
- les rythmes de travail,
- les efforts physiques où les risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

« L'air que vous respirez à votre domicile est-il de bonne qualité ? »

Les sources de pollution dans les logements sont nombreuses : tabagisme, appareil à combustion, moisissures, matériaux de construction, meubles, acariens, produits d'entretien, peinture, etc...

Une enquête réalisée de 2003 à 2005 par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) dans 567 logements représentatifs des 24 millions de résidences principales en France a montré que nous passons en moyenne 67% de notre temps dans notre logement, soit 16 h 10. de la population y passe plus de 20 h (83% du temps).

Si votre logement n'est pas suffisamment aéré (ouverture des fenêtres) et ventilé en continu, les polluants s'y accumulent, en particulier l'hiver quand on ouvre moins les fenêtres. Cette pollution peut avoir des effets néfastes sur la santé : allergies respiratoires (asthme), rhinite, toux, problème cutanés, maux de tête voire intoxications. Vous pouvez agir pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de votre logement :

- aérez votre logement au moins 10 minutes par jour, été comme hiver, et davantage quand vous bricolez, cuisinez, faites le ménage, faites sécher du linge à l'intérieur ou prenez une douche ou un bain.
- n'entrez pas le fonctionnement des systèmes de ventilation et entretenez-les régulièrement.
- ne fumez pas à l'intérieur, même fenêtres ouvertes
- faites vérifier et entretenir chaque année, avant le début de l'hiver, les installations à combustion (chaudière, chauffe-eau, cheminée, etc...) par un professionnel qualifié.
- n'utilisez pas à l'intérieur en continu les chauffages d'appoint mobiles à combustible et les groupes électrogènes.

-respectez les consignes d'utilisation mentionnées sur les étiquettes : appareils à combustion, équipements de bricolage, produits d'entretien, d'hygiène, etc...

-limitez les émissions de polluants dans votre logement en utilisant des produits et matériaux peu émissifs : un étiquetage est obligatoire pour l'information du public (revêtements muraux, revêtements de sol, mobilier, etc...)

-Madame, soyez encore plus vigilante si vous êtes enceinte ou si vous allaitez

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.prevention-maison.fr www.oqai.fr/obsairint.aspx

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal
**MERCREDI
5 DECEMBRE
20 H 30**

DES REFUGIÉS ROSSELLOIS EN CHARENTE
EXPOSITION à la MJC
Photos du puits Saint Charles
du 18 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

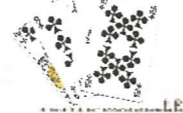


Comité de jumelage de Mouthiers-sur-Boëme

Samedi 24 novembre 2012
 14 h 30

Mouthiers sur Boëme
 Salle Gilles Ploquin

Grand
CONCOURS
de BELOTE



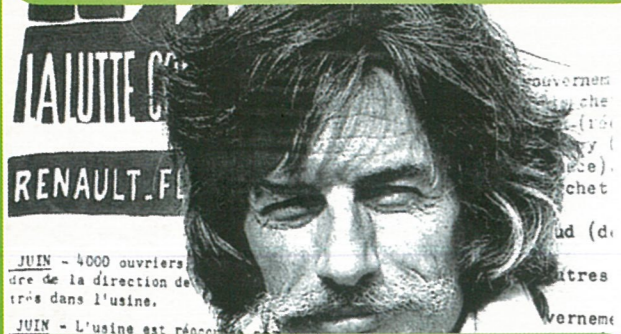
1er prix : Jambons
 Paniers garnis
 Cognac
 Pineau
 Vins
 un lot par participant

Inscriptions : 8 € par joueur
 Buvette

Inscriptions & renseignements
 ☎ 06 88 58 39 34
 scj.mouthiers@yahoo.fr



JEAN FERRAT

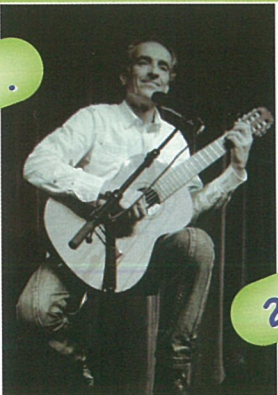


chanté par Alain VELUET

Les 25

M.J.C.

plus
 belles chan-
 sons, de « la
 Montagne » à «
 Aimer à perdre
 la raison » en
 passant par
 « Ma France »...



Renseignements
 05 45 67
 84 38

(places limitées)

20 H 30

9 novembre

Notre leitmotiv ce soir est « Refus de la misère ! »



Ont présidé cette réunion: **Gérald ROGER** directeur de l'AFUS 16 5samu social
Victor CADET Président de la Croix Rouge Chte
Jeanine THIBAUT Présidente de la Banque Alimentaire Bouchra Azzam Secrétaire générale du Secours Populaire Chte

A l'initiative de ce slogan, il y a eu le Père Joseph Wresinski : il pouvait le clamer car il a vécu l'extrême pauvreté.

Mais c'est en vivant au sein de 252 familles, rassemblés dans un camp de sans logis, qu'il a pu dire :

« Je suis entré dans le malheur »

Les expériences de la vie l'amènent à constater : « Ce n'est pas tellement de nourriture, de vêtements qu'avaient besoin ces gens, mais de dignité- de ne plus dépendre du bon vouloir des autres »

Il pose un regard très lucide sur notre monde : « La misère est l'œuvre des hommes, seuls les hommes peuvent la détruire »

Son action aboutira à la reconnaissance du 17 octobre, comme Journée du refus de la misère.

Au Trocadéro, une dalle a été posée avec l'appel du Père Joseph :

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés
 S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré »

Cela se passait en 1987.

25 ans après où en sommes nous ? La misère a-t-elle reculé ? La précarité a-t-elle été bannie de notre société ? Que pouvons nous faire à notre niveau pour faire entendre la voix des plus démunis ? Autour de cette table ce soir, nous avons invité les forces vives qui œuvrent pour lutter contre ce fléau.

Il faut savoir que la misère touche en premier lieu les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ; cela représente plus de 10% de la population

Mais si les enfants sont concernés c'est que les adultes, les parents sont aussi touchés par le chômage, les bas salaires, les temps partiels etc.

Les plus de 60 ans sont moins concernés et ne constituent qu'un 1/10ème des personnes pauvres. Mais leur situation est grave car ils ont de bas revenus et surtout n'ont que très peu de chances de sortir de cette situation.

La secrétaire nationale du Secours Populaire Henriette Steinberg constate sur le terrain l'accroissement de la pauvreté :

« Nous avons une hausse de fréquentation de 20% dans nos permanences ; ce qui est considérable. Dans le Pas de Calais, en 4 mois, nous avons distribué en colis alimentaires, l'équivalent de 5 mois l'année d'avant »

Toutes les régions sont concernées, y compris les zones rurales, jusque là épargnées.

La crise a fait affluer dans les centres d'aides, des populations nouvelles : jeunes, retraités financièrement ébranlés, classes moyennes



brusquement confrontées au chômage etc.

Depuis 2002, le nombre de personnes, concernées par la pauvreté a augmenté d'un million.

Cependant si l'on regarde ce qui se passe ailleurs en Europe, la France ne serait pas trop mal placée : satisfaction toute relative qui laisse un goût amer.

SECOURS POPULAIRE

57, rue de la Boëme
 La Boutique

Tous les samedis matin de 10 h à 12 h.
 Chaque 3ème lundi

de 14 h à 16 h

Pensez à donner des vêtements qui ne sont plus portés mais encore en très bon état. Ils feront le bonheur des visiteurs.

Et n'oublions pas les conditions de vie : c'est un facteur très important

Etre pauvre dans un taudis rajoute à la misère et désespère du genre humain.

Ce soir nous sommes réunis par cette idée : « Refusons la misère ! »

Pour cela chacun apportera son témoignage sur les actions menées, sur les réussites-, il y en a-, sur les échecs ou sur les murs, qui restent à surmonter.

Chacun pourra dire ce qu'il attend pour pouvoir aller plus loin, et bâtir une stratégie contre la pauvreté et tous les maux qu'elle génère pour nos semblables.



En ouverture de soirée, je propose que nous visualisions pendant 12minutes 4 séquences :

La 1ère émane de ATD quart monde et nous plonge dans la misère pure des pays dits « sous développés » ; ensuite 3 séquences sur l'aide alimentaire européenne très menacée. Quelques amies du Secours Populaire de Mouthiers vont lire ensuite des textes écrits sur un cahier de doléances et qu'elles ont tenus à relever. La misère quelque fois a besoin de mots pour être supportée.

Je vous demanderai ensuite de réagir à tout cela et à témoigner de votre implication .

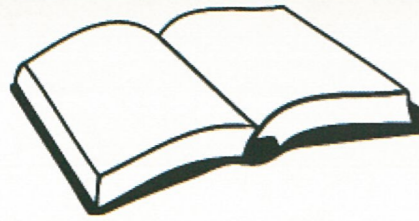


Les anciennes secrétaires qui se sont succédées: Mme Raymonde RIVET, Mme Josette Germon, Mme Thérèse Lathière, Mme Elyane PORTE, et Mme Françoise BOUDIN

Pour cette mission de venir en aide à ceux que la vie a meurtri, le secours populaire a besoin de vous ; si vous avez un peu de temps, n'hésitez pas à venir : les bénévoles seront les bienvenus.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

57 rue de la Boëme
16440 Mouthiers sur Boëme
Tél : 05.45.67.89.47.
Mail : bibliotheque-mou-
thiers-sur-boeme@orange.fr



Lundi mardi : 9H 30 -12H 30
14 H - 18 H
Mercredi, jeudi et vendredi :
9H30 12H 30 ; 14H 30 18H 30
Samedi : 10 H - 12 H



calitom
service public des déchets

Utilisation du BROyat

Prenez la précaution de ne pas mélanger le broyat avec le sol.

Branches broyées de printemps	Haies, arbustes bien installés	Ne pas broyer des branches malades
Il convient d'éviter de pailler trop tôt au printemps (ralentissement du réchauffement du sol) et surtout les fruitiers (risques de gel favorisé).		
Branches broyées d'hiver	Toutes plantes en particulier fleurs vivaces, arbustes, fraisiers, framboisiers PAS AUTOUR DES TRES JEUNES PLANTATIONS	Ne pas broyer des branches mortes ou malades. Dégager le collet (la base) de la plante : laisser 10 à 15cm. Attention aux plantes à faible enracinement.
Branches de feuillus	Arbres fruitiers, vivaces d'ornement, rosiers, fraisiers	Pailles fertilisant très riche en nutriments et lignine pour former de l'humus
Branches de résineux (ACIDE), comme sapins de Noël	Haies de résineux, framboisiers, plantes de terre de bruyère (rhododendrons, azalées), allées et abords de bâtiments	Ne pas épandre sur des jeunes plants dont l'enracinement reste encore superficiel
Branches taillées de thuyas et de cyprès	Haies, arbustes, rosiers plantés depuis plusieurs années (avec un bon enracinement)	Le broyat de thuyas a un effet herbicide (fort pouvoir désherbant) : il peut être utilisé pour une haie d'arbustes bien implantés (2 ou 3 ans), mais pas sur des jeunes plantations.

Le broyat de feuillus (hors gros diamètre) est un paillis fertilisant riche en nutriments et en lignine indispensable pour la formation d'humus.

Le broyat de résineux n'améliore pas le sol et l'acidifie.

Eviter d'étaler un broyat de branches contenant des tanins (chêne, châtaignier, résineux) avant de l'avoir laissé au moins un an en plein air (les tanins sont des redoutables poisons pour les jeunes plants).

En cas de végétaux malades, ne pas les broyer, apportez-les en déchetterie.

En utilisant le terrain de stockage et de broyage de déchets verts de la Commune, je m'engage à :

- Apporter seulement des branchages (diamètre maxi. 12 cm) et des tailles de mon domicile.
- Ne pas apporter de déchets verts à ne pas broyer (tontes, feuilles, souches,...).
- Respecter les lieux de dépôt des branchages selon leur essence (feuillus, résineux : voir panneaux) et bien ranger les branches dans le sens de la longueur.
- Fermer la chaîne ou le portail qui clôture le terrain y compris entre deux tours et ne surtout pas communiquer la combinaison du cadenas (la combinaison changera toutes les semaines).
- Après chaque fin de période d'apport, je préviens la Mairie et précise le type et le volume de broyat récupéré.
- Valoriser à mon domicile le broyat récupéré en paillage, en compostage ou en DRF (Bois Raméal Fragmenté) et au prorata du volume de mes apports.

L'ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE

L'ADMR de MOUTHIERES et des communes avoisinantes est un service de proximité qui permet que l'aide aux personnes dépendantes, financée par le CONSEIL GÉNÉRAL, puisse être apportée aux personnes, au plus près de leurs besoins. L'association couvre les communes de MOUTHIERES, PLAS-SAC-ROUFFIAC, VOEUIL-ET-GIGET, CLAIX et VOULGÉZAC.

L'association accueillerait volontiers 2 personnes bénévoles nouvelles pour les tâches de secrétariat ou de trésorerie (éventuellement autres) à définir selon les personnes.

Ces tâches peuvent n'exiger qu'une demi-journée par semaine.

Prendre contact au
05 45 67 06 25

lors des permanences

tous les jours de 8 h à 12 h
(sauf lundi de 14 h à 16 h).

Actuellement, 15 salariées qualifiées et dévouées interviennent au domicile de 120 personnes.

Les interventions sont organisées par l'équipe de bénévoles de l'association.

SAMEDI 17 NOVEMBRE 2012

Salle Gilles Ploquin de 14 h à 18 h



L'A.P.E. et le Secours Populaire organisent une bourse de jouets, de livres, de vêtements pour enfants, ainsi que des jeux de société et objets de décoration pour chambre d'enfant

Avec les ventes d'objets de décoration de l'atelier de lien d'effervescent et de Kambavenir

Soirée Jeux
à partir de 20 h
Vous êtes tous invités !
Pensez à apporter vos jeux
Organisée par l'Association des Parents d'Élèves de Mouthiers-sur-Boëme
Entrée gratuite

Organisation et inscription :
Frédérique NOËL / 05 45 67 71 35

Chèque 10€ - 16440 Mouthiers-sur-Boëme / fred.noel@libertysurf.fr
1,50 € la table/placement (reversé au Secours Populaire de Mouthiers-sur-Boëme)

RANDONNÉES PEDESTRES avec SENTIERS DE BOËME

JOUR	ANIMATEUR	Téléphone	RV MOUTHIERES Pl. du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	Nb Km
Samedi 10 novembre	2ème journée de balisage des circuits de MOUTHIERES			Rendez-vous place du champ de foire à Mouthiers à 9 h 00 00 : casse-croûte			12 h
Dimanche 11 novembre	Béatrice et Guy C.	06 95 50 79 00	13 h 30	GARAT « les moulins »	salle de foot de DIRAC	14 H	10,5 km
Samedi 17 novembre	Autre journée de balisage des circuits de MOUTHIERES <u>seulement</u> si l'une des deux premières journées prévues est annulée (mauvais temps...)			Rendez-vous place du champ de foire à Mouthiers à 9 h 00 00 : casse-croûte			12 h
Dimanche 25 novembre	Denis G Daniel P	et 06 85 90 68 89 19 12 62 39	06 13 H 15	SERS « sentiers de la préhistoire »	place du champ de foire	13h45	12 km
Dimanche 9 décembre	Nathalie S Pascal J	et 06 07 14 46 17	13 H 45	MAINFONDS	place de la mairie	14 H	8 km



BALADES FAMILIALES DU MERCREDI

jour	animateur	Tél	RV MOUTHIERES champ de foire	Lieu rando	Point départ	heure	distance
Samedi 10 novembre	2ème journée balisage circuits Mouthiers			RV place du champ de foire à Mouthiers à 9 h 12 h : casse-croûte			
Mercredi 14 novembre	Marie-France B, Raymond T, Patrick	06 23 57 28 23 06 95 50 79 00	13 H 45	FOUQUEBRUN E	Place de l'école	14 h 15	8 km
Samedi 17 novembre	<u>seulement si</u> l'une des deux premières journées prévues est annulée (mauvais temps...)			Rendez-vous place du champ de foire à Mouthiers à 9 h 00 12 h 00 : casse-croûte			
28-nov	Claude D et Guy P	05 45 67 84 11 06 74 80 34 45	13 H 45	MOUTH IERS	Entrée des Rousselières	14 H	7 km
12-déc	Patrick D et J.Louis A-P	06 95 50 79 00 07 07 70 28 93	13 h 45	SATUR NIN	Salle des fêtes	14H15	8 km

LOTO DU SCM FOOTBALL

Dimanche 11 Novembre à 14h (Salle Gilles PLOQUIN).

LOTS : Week-end à St LARY - Tablette - Jambons - Jeans - Blouson - Paniers garnis - Sac de voyage - Plancha et de nombreux autres lots. 10 parties Prix des cartons : 1 carton : 2€ - 6 cartons : 10€ - 10 cartons : 15€ - 15 cartons : 20€. Partie surprise : 2€ le carton - Partie enfants gratuite - Tombola. Buvette - Crêpes - Gâteaux.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

1er octobre : Louisa Charlotte PIVETEAU BERCHÉ-
NY lotissement la croix ronde

MARIAGE

6 octobre : Benoît Jacky Lucien PAPOT et Lydie
Ezilda SIREAU « la combe au roi »

13 octobre : Jackie Michel Paul BACHELLERIE et
Marie-Thérèse Henriette Suzanne AYROULET

DÉCÈS

24 septembre : Roger Louis PELIGRI « la croix des
Grassets »

28 septembre : Micheline Marie GRANGER veuve
PELIGRI « la croix des Grassets »

30 septembre : Jackie Michel OLLARD « chemin de la
croix ronde »

2 octobre : Béatrice Sylvie GERMON épouse BRUN «
rue de la châtaigneraie chez les rois »

SUR VOTRE AGENDA

NOVEMBRE

9 : concert Jean FERRAT
(interprète: Alain VELUET) MJC 20 h30

11 : cérémonie commémoration
loto du foot à la salle Gilles Ploquin à
14 h

17 : Bourse aux jouets organisée par
l'Association des Parents d'Elèves, le
secours populaire, l'atelier d'insertion
Effervescentre et l'association
Kambavener à la salle Gilles Ploquin de 14
h à 18 h

24 : concours de belote organisé par le
Comité de Jumelage à la salle Gilles
Ploquin à 20 h 30

30 : fermeture des étangs communaux

DECEMBRE

7 : Assemblée Générale + repas du Tennis
salle Gilles Ploquin à 19 h

15 : Théâtre « Dr Knock » salle Gilles
Ploquin 20h30

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.

Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur
Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la phar-
macie de garde est la pharmacie de garde du secteur
indiquée dans la presse.

MEDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain et Elyane PORTE

Impression : COMPOSERVICES

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIER
RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



A.G d'une association qui marche bien : Sentiers de Boème !



Jardins familiaux : c'était déjà bien, bientôt ils trouveront chalet...



A l'école maternelle on apprend à compter : un chou est un chou !

(Photos Alain PORTE)

Le prochain
bulletin

Sera le dernier de l'année. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des
lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 novembre.
Les activités prévues jusqu'à mi-janvier pourront y être annoncées.